

GRAND PROJET
DE CONTRE-REVOLUTION.

Suivi d'une liste exacte des personnes arrêtés les armes à la main, & constituées prisonnieres au Château de Caen.

UN patriote militaire rencontre un de ces messieurs. Il feint voir vu en Allemagne; à force de le presser, il en obtient ces mots : *entre officiers, on peut dire sa façon de penser, & il n'y a pas d'indiscretion à vous laisser entrevoir que je le desire.* On lui répond, que le tems de la satisfaction est bien éloigné. Alors l'aristocrate se découvre, en disant : » Vous ne savez donc pas ce qui se passe, & que l'on fait des pactes fédératifs dans toutes les villes de guerre du royaume; que nous formons la majeure partie, & que nos moyens sont bien supérieurs. . . . Nous sommes assurés de Caen, de Rouen, &c. Rien ne peut nous résister. Caen est divisé en quatre partis. Ils ont nommé un officier général dans chaque quartier. Chaque officier général a une liste exacte des patriotes, des clubistes & des mutins. Ils ont aussi une liste exacte des aristocrates, & de ceux à leur solde. La récapitulation des quatre quartiers, monte à 10,000 combattans, bien munis d'armes & de munitions de guerre. Nous vendrions tout notre bien plutôt que de les laisser manquer de numéraire. Parmi les armes il y a beaucoup d'espingoles, qui équivalent à de l'artillerie Ils ont aussi une bonne quantité de chevaux de bataille & de trait, bien équipés. Ceux de trait sont tous prêts à atteler aux canons, que l'on pourra se procurer, & à ceux dont on pourra s'emparer. Au premier mouvement sur les frontieres, ou dans l'intérieur, ou à la premiere insulte qui sera faite à Caen aux prêtres réfractaires, nous nous assemblerons par divisions, sur les places & dans les rues principales, le mouvement sera prolongé jusqu'à la nuit, mais il sera prompt d'après un signal convenu. Les quatre généraux sont seuls prévenus de ce signal L'armée sera seulement prévenue, avant son assemblée, de la manière que ce signal se fera, & aussitôt qu'il paroîtra, on courra aux armes.

Chaque combattant aura une liſte des maiſons de ſon quartier, & des habitans ſuſpects. Chacun d'eux a un mot d'ordre, un mot de ralliement. Le mot d'ordre ſervira à ſe porter par-tout où beſoin ſera, & le mot de ralliement ſervira à ſe reconnoître & à ſe reformer en corps dans la mêlée. Tous ceux qui ſeront rencontrés pendant l'affaire ſans pouvoir donner ce mot, ſeront réputés ennemis, & tués immédiatement après que la troupe ſera raſſemblée. Chaque diviſion, ſans perdre de tems, détachera les hommes déſignés qui courront en ſilence dans les maiſons déſignées ſur leur liſte, & ſe déferont de leurs ennemis par ſurpriſe, par le fer & par le feu. Le reſte de l'armée reſtera en place pour empêcher les patriotes de ſe réunir; & dans le beſoin, les quatre diviſions ſe porteront dans le quartier où l'on trouvera le plus de réſiſtance, & y feront prompte exécution. Ils auront à leur ſuite des chevaux de trait, & des ancres qu'ils accrocheront aux maiſons les plus défendues pour les jetter bas, & pour enſévelir ſous leurs ruines leurs défenſeurs.

Les prêtres fourniſſent de l'argent aux princes émigrés. Si ceux-ci peuvent paroître ſur la frontière, avec ſoixante à quatre-vingt mille hommes, ils ſeront joints ſur le champ par cinquante mille des nôtres. Ils ont des chevaux, de l'argent, des armes & des munitions toutes préparées. Ils agiront avec la plus grande célérité, pour détruire les forces ennemies, avant qu'elles puiſſent ſe raſſembler. »

Tel étoit l'infernal projet, que la plupart des pièces dépoſées au comité de ſurveillance de la municipalité de Caen, démontrent de manière à ne laiſſer aucun doute.

Extrait d'une lettre de Rouen.

Vos fuyards abondent chez nous : on a redoublé les patrouilles : on les veille de près : ils voient qu'ils n'ont rien à faire ici : c'eſt un plaiſir de les voir décamper pour Lille. Un ſieur *Dauchin* de votre ville, préſide à tous ces départs, comme s'il étoit le général & l'entremetteur de la troupe. C'eſt à l'hôtel *Vaſtel*, qu'on voit ces belles expéditions, &c.

LISTE des perſonnes détenues au château de Caen, arrêtées comme ſuſpectes, & les armes à la main.

MESSIEURS.

Sourdeval.
Oſmont & ſon fils.
Touſtain.
Bourguignon de Blamont, ayant neuf coups de feu ſur lui.
De Cagnion.
Vauclin pere.
Vauclin de Sacy, ayant ſur lui 52 cartouches.
Barbiére.
Doſmont.
Garra.
Dumeſnil de St-Denis.
Mareſcot de Lizors, ci-devant Pr. Général de la chambre des comptes.
Jolivet Colomby.
Jolivet de Baſſy.
Jolivet de Beauſamy.
Céſar de Jolivet.
La Radierre.
Daguin.
Varambraſſe.
De la Beaudrie, deux freres.
Deliſle, deux freres.
De Dubois, deux freres.
De Gounidel.
Achar de St. Manvieu.
Brebiſſon.
Bouvon d'Aunay.
Tarſac.
De la Tour.
De Trie.
De Saffray.
Labbé pere & fils.
Ste-Marie.
Vaucouleur.
Mauré.
Rouſſel.
Le Moine.
Guilbert.
Dutaillis.
Le Riard.
Feſney.
Midi du Chauvin.
Marie Gréville.
Flagis.
Cham du Guay.
Durocher, deux freres.
Delignery.
Dalapalu.
Dujardin.
Le Vaillant.
Duvivier.
Houſſay.
D'Héricy, ſeul cordon rouge.
Vimont pere.
Vacognes.
Lenjalſey, pere, & ſes deux fils.
Benard, de Saint Julien.
Lemore pere & fils.
Yvonnet.
Bayeux.
Bataille, ancien domeſtique de M. Sourdeval.
Bellair.

Lefèvre.
Dalléchamps.
Varignon.
Paiſant.
Bauval.
Léveillé.
Martin Mars.
Labliniére.
Deſlonchamps.
Jeanne.
Dufay.
Caligny.
Godefroy.

Lettre du roi, à Louis-Stanislas-Xavier, prince François, ſon frere.

Je vous ai écrit, mon frère, le 16 octobre dernier, & vous avez dû ne pas douter de mes véritables ſentimens. Je ſuis étonné que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devois en attendre. Pour vous rappeller à vos devoirs, j'ai employé les motifs qui devoient le plus vous toucher. Votre abſence eſt un prétexte pour tous les malveillans, une ſorte d'excuſe pour tous les françois trompés, qui croient me ſervir en tenant la France entière dans une inquiétude & une agitation qui font le tourment de ma vie. La révolution eſt finie, la conſtitution eſt achevée, la France la veut, je la maintiendrai; c'eſt de ſon affermiſſement que dépend aujourd'hui le ſalut de la monarchie. La conſtitution vous a donné des droits; elle y a mis une condition que vous devez vous hâter de remplir. Croyez-moi, mon frère, repouſſez les doutes qu'on voudroit vous donner ſur ma liberté. Je vais prouver par un acte ſolemnel & dans une circonſtance qui vous intéreſſe, que je puis agir librement. Prouvez-moi que vous êtes mon frère & François, en cédant à mes inſtances; votre véritable place eſt auprès de moi, votre intérêt, vos ſentimens, vous conſeillent également de venir la reprendre, je vous y invite, & s'il le faut je vous l'ordonne.

LOUIS.

Permis de vendre & imprimer, à Caen ce 25 novembre 1791.
DETERVILLE, Subſtitut.